

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 23 avril 2024

Signature du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Vienne Condrieu Agglomération

Ce vendredi 19 avril 2024, le préfet de l'Isère, Louis Laugier, le président de Vienne Condrieu Agglomération, et maire de Vienne, Thierry Kovacs, les maires de Chasse-sur-Rhône, Christophe Bouvier et de Pont Évêque, Martine Faita ainsi que l'ensemble des partenaires de la politique de la ville agissant sur le territoire de l'agglomération se sont réunis pour signer le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030.

Un périmètre redéfini pour les quartiers prioritaires du territoire

Quelques ajustements des QPV existants ont été opérés, les évolutions de la géographie prioritaire sont néanmoins mineures.

- **Vienne** : les QPV de Malissol (1800 habitants), Vallée de Gère (2500 habitants) et Estressin (2200 habitants)
- **Chasse-sur-Rhône** : le QPV de Barbière Château (1200 habitants)
- **Pont Évêque** : le QPV du Plan des Aures (1200 habitants)
- **Vienne/Pont Évêque** : le QPV Les Genêts, Cancanne et Hauts de Gère (1600 habitants).

Plus de 10 500 habitants sont en Quartiers Prioritaires de Ville (QPV) sur ce contrat de ville, soit environ 11 % de la population de l'agglomération habitant en QPV.

Le nouveau contrat de ville

quartiers2030

Le nouveau contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » a pour objectif la définition des objectifs et les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire de l'agglomération pour la période 2024-2030. Ancré localement et alimenté grâce à la participation citoyenne, il est un symbole fort d'un engagement réaffirmé en matière de solidarités.

Le nouveau contrat de ville a été validé lors du COPIL du 26 mars 2024.

Les enjeux identifiés des quartiers prioritaires de la ville pour Vienne Condrieu Agglomération

- **Développer l'accès à l'emploi et la création d'activité économique** : favoriser l'accès des femmes à l'emploi pour lutter contre la précarité, adapter les horaires des services publics aux populations, lever les freins à l'emploi dans la vie quotidienne des personnes précaires...
- **Favoriser la réussite éducative** : prévenir le décrochage scolaire et la déscolarisation, soutenir les familles dans leur rôle éducatif, renforcer la cohérence de l'accompagnement socio-éducatif sur le territoire...
- **Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République** : favoriser la cohabitation de tous et la présence des femmes sur l'espace public, favoriser la mixité sur l'espace public, développer l'apprentissage et la maîtrise du français, développer des animations sur les espaces extérieurs favorisant la mixité des populations (femmes/hommes)...
- **Agir contre la délinquance et contribuer à la tranquillité publique** : prévenir les incivilités, renforcer la sensibilisation des habitants au respect du cadre de vie, lesquels les habitants peuvent s'appuyer et les diffuser au plus grand nombre, responsabiliser les habitants aux questions de tranquillité publique du quartier...
- **Être acteur des défis environnementaux et des enjeux climatiques** : développer la gestion urbaine de proximité, favoriser l'implication des habitants dans la propreté de leur quartier, impliquer les habitants dans l'attractivité du quartier notamment par des actions de verdissage, jardinage, embellissement du quartier...

Les structures signataires

- État
- Vienne Condrieu Agglomération
- Ville de Vienne
- Ville de Chasse-sur-Rhône
- Ville de Pont Évêque
- Département de l'Isère
- Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère
- Advivo
- Alpes Isère Habitat

Contacts presse

- Vienne Condrieu agglomération

Thomas BERNARD - Directeur de Cabinet

tbernard@vienne-condrieu-agglomeration.fr - 06 84 53 73 63

- Préfecture de l'Isère

pref-communication@isere.gouv.fr - 04 76 60 34 00

